

**PROCES-VERBAL DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

**Nombre de conseillers**

**élus : 15**

**Conseillers en fonction :**

**12**

**Conseillers présents :**

**7**

**Procurations :**

**Date de la convocation :**

**26.03.2025**

**Sous la Présidence de DIEUDONNE Yves, Maire**

**Membres Présents :**

KURZ Robert - HAMADENE Sandrine - CLAUDE Isabelle

DUCHE Edouard - LECLAIRE Aurore - VITOUX Bertrand

**Membres absents excusés :** BROUDOUX Olivier -

GAYRAL Catherine (procuration à Yves DIEUDONNE) -

MERCURI Mathieu - (procuration à Robert KURZ) -

PAYEN Marie-José (procuration à Sandrine HAMADENE)

PETIT Mathilde

**ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal réuni en session ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 20h30 a désigné Madame HAMADENE Sandrine en tant que secrétaire de séance.

**VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX**

**Le conseil municipal,**

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,94 %
- Taxe d'habitation : 11,64 %

**CHARGE** le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

9 voix pour, 1 abstention

**BUDGET PRIMITIF 2025**

**Le Conseil municipal, après avoir examiné le budget primitif de l'exercice 2025 et après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le budget primitif arrêté à 576 753,37 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 327 273,51 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

9 voix pour, 1 abstention

**APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORTS ET DU PARC PAYSAGER**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à compter du 4 avril 2025 le terrain multisports et le parc paysager seront ouverts au public.

Afin de garantir la bonne utilisation de cet équipement par les différents utilisateurs ainsi que leur sécurité, il est nécessaire de mettre en place un règlement. Un panneau retraçant la réglementation d'utilisation sera affiché à l'entrée de cet aménagement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de règlement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE le règlement d'utilisation du terrain multisports et du parc paysager dont une copie est annexée à la présente délibération.

### **RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS DE L'ANNEE 2023**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte des rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets de l'année 2023.

### **DIVERS**

#### **Commission environnement :**

Les plantations printanières sont prévues début du mois de mai.

Les arbres de naissance seront plantés derrière le cimetière, 8 cette année et l'arbre pour la classe de CM2 dans le pré de l'école.

#### **Commission travaux :**

Les OPR du chantier du parc paysager et du terrain multisports ont été effectués vendredi 28 mars.

Lot 1 : Les travaux prévus au marché sont réalisés dans leur ensemble, seules quelques réserves ont été mentionnées. Celles-ci seront levées prochainement.

Lot 2 : Les travaux de plantations sont terminés, les engazonnements eux seront réalisés les 03 et 04 avril et ce lot sera ainsi clôturé.

Lot 3 : Les travaux prévus ont été réalisés et réceptionnés sans réserve.

Les Réserves mentionnées ne contraignent pas une ouverture au public, c'est pourquoi le Conseil municipal autorise l'ouverture au public le 4 avril à 17h.

Dans le même temps l'inauguration officielle est datée au 27 juin 2025 à 18h en présence des élus municipaux.

#### **Commission cérémonies communales :**

Le festival hop hop hop est de retour cette année sur la commune. Le lieu d'accueil du festival reste à définir pour le moment.